

CAHIER DES CHARGES

Reportage photos Activité de Pleine Nature pour la destination Languedoc, Cœur d'Hérault

Sommaire

- 1- Commanditaire**
- 2- Référence et procédure**
- 3- Organisation du projet**
- 4- Objet de la consultation**
- 5- Durée de la prestation**
- 6- Contenus de la prestation**
- 7- Organisation de la mission**
- 8- Objectifs des reportages photos**
- 9- Droit de propriété industrielle et intellectuelle à faire apparaître sur un contrat ou un devis (droits moraux, droits de représentation, droits de reproduction et droit à l'image)**
- 10- Livraison de la prestation**
- 11- Dates clés**
- 12- Budget**
- 13- Modalités de réponses**

Annexe 1 : les incontournables par lot

1- Commanditaire

Le **SYDEL du Pays Cœur d'Hérault**, dont le siège est situé :

9 rue de la Lucques, Bâtiment B
Ecoparc Coeur d'Hérault - La Garrigue
34725 SAINT-ANDRÉ-DE-SANGONIS

Représenté par **Jean François SOTO**, en sa qualité de Président

2- Références et procédure

Procédure adaptée – article 27 du décret 2016 – 360 du 25 mars 2016.

Le marché à intervenir est un marché public de Services (prestations intellectuelles).

3- Organisation du projet

La Destination « Cœur d'Hérault » située entre Montpellier et Béziers, à la croisée de deux axes routiers structurants (A75 et A750) réunit autour de ses 3 Offices de Tourisme (St Guilhem Vallée de l'Hérault, Clermontais, Lodévois Larzac), de nombreux atouts :

- ✓ **2 Grands Sites de France** (Gorges de l'Hérault et Cirque de Navacelles) et **1 opération Grand Site** (Salagou - Cirque de Mourèze)
- ✓ **2 Grands Sites d'Occitanie** (Gorges de l'Hérault et Cirque de Navacelles)
- ✓ **Une gamme large d'activités de loisirs et pleine nature** et un climat méditerranéen propice à une pratique tout au long de l'année
- ✓ Un patrimoine riche (classement UNESCO, 1 « Plus beaux villages de France », 1 label « Ville d'Art et d'Histoire », 2 labels « Ville et métiers d'art ») et une vie culturelle dynamique (2 musées, des scènes conventionnées, festivals...)
- ✓ **Un terroir viticole** préservé et qualitatif qui a permis l'obtention du **label « Vignobles & Découvertes »** fin 2015, renouvelé en 2019.

D'autre part, les réflexions sur l'émergence d'un « Pôle nature » menées en 2015 et la mise en place d'un Pôle nature au sein du Grand Site le Salagou, Mourèze, ont clairement mis en avant les atouts du territoire en matière d'offre d'activités de pleine nature (APN) : un espace préservé, doté de grands paysages caractéristiques, permettant une pratique de quasiment toutes les APN et ceci, en toutes saisons grâce à une météo clémente toute l'année.

A ce titre, le Pays Cœur d'Hérault souhaite disposer d'une photothèque thématique afin d'assurer la qualité de communication de la marque, auprès de son réseau de professionnels labellisés et de ses visiteurs.

4- Objet de la consultation

La présente consultation porte sur la réalisation de reportages photographiques dont la finalité sera l'illustration qualitative et identitaire des brochures, des rubriques web et de tout autre support de communication (internet, dépliants, dossiers et communiqués de presse, insertions publicitaires, réseaux sociaux...) participant des actions du Pays Cœur d'Hérault ou d'un tiers partenaire autorisé et ce tant en France qu'à l'étranger.

5- Durée de la prestation

Le délai fixé pour la réalisation de cette mission est de 3 mois à compter de la date de notification, mais pourra être prolongée si la mission n'a pu être menée dans sa globalité et ce pour des raisons exceptionnelles : contraintes climatiques, sanitaires, exigences de prise de vue sur certains sites.

6- Contenu de la prestation

- Paysages incontournables
- Des mises en situation
- Des activités
- Des cibles de clientèle
- Des figurants
- Autres

La liste des contenus attendus est détaillée en Annexe 1.

7- Organisation de la mission

Rapidement après la notification de la mission, une première réunion de démarrage sera organisée avec les représentants du Sydel Pays Cœur d'Hérault et ses 3 Offices de Tourisme. Cette première réunion permettra de fixer le planning de reportage et calendrier de restitution.

Au fur et à mesure de l'avancement des reportages, 2 ou 3 rencontres intermédiaires avec les représentants du Sydel Pays Cœur d'Hérault et de ses 3 Offices de Tourisme, permettront de présenter les clichés réalisés et ainsi valider l'avancement du travail et l'adéquation au cahier des charges.

Le prestataire retenu gèrera directement les repérages et l'organisation générale des prises de vues avec les figurants.

Les figurants seront mis à disposition et les frais liés à leur prestation journalière seront pris en charge par le Sydel Pays Cœur d'Hérault.

Si les conditions de la prestation l'exigent, le Sydel du Pays Cœur d'Hérault garantit l'Auteur qu'il bénéficiera de toutes les autorisations nécessaires à la réalisation de son travail, à l'intérieur et l'extérieur des sites éventuellement définis dans l'expression de besoins, et plus généralement de toutes les autorisations et facilités pour exécuter au mieux ses obligations.

Si l'Auteur devait intervenir dans un espace ou une propriété privée il s'engage à en respecter les règles ou règlements qui lui seront signifiés (charte, règlement intérieur, règles sanitaires, etc.) et sera seul responsable des dommages qu'il pourrait causer dans le cadre de ses prestations.

A la fin de la mission, une réunion de sélection sera organisée avec les représentants du Pays Cœur d'Hérault et ses Offices du Tourisme qui feront un choix des photos retenues selon les modalités définies.

8- Objectifs et caractéristiques artistiques attendues

- Enrichir et valoriser les contenus des supports numériques du Pays Cœur d'Hérault et de ses 3 Offices de Tourisme, pour séduire et convaincre ses cibles de clientèles au travers de 3 thématiques (œnotourisme, loisirs nature et nautiques, grands sites), la thématique des Activités de Pleine Nature étant l'axe central des reportages
- Traduire l'esprit du lieu, le faire toucher du regard et donner l'envie d'en vivre soi-même l'expérience tout en « Prenant le temps »

Les visuels doivent privilégier :

- L'humain avec des personnages en situation, en action. L'humain doit donner l'impression de faire partie des lieux (instants volés et spontanés), dans une ambiance de convivialité et d'émotions.
- La séduction : par les couleurs, la lumière, l'évocation de l'univers vacances.
- L'émerveillement et le ressourcement doit transparaître au travers des prises de vue, tant à travers les paysages que les pratiques photographiées.
- L'immersion dans l'action décrite, dans le paysage, dans le tissu local : gros plans sur l'activité, sur un élément de paysage, des visages, des gestes... Le reportage doit parler 'vrai', pour installer plus de proximité, de connivence avec l'internaute.
- Le rendu des photos ne doit pas faire apparaître de façon ostentatoire l'utilisation de filtres ou d'effets. Il est important que les personnes qui verront les photos ne soient pas déçues quand elles se trouveront physiquement sur les lieux et lors de la pratique mise en avant. Il faut écarter le risque d'une déception liée à une fausse promesse.

9- Droit de propriété industrielle et intellectuelle à faire apparaître sur un contrat ou un devis

L'Auteur déclare et garantit :

- Qu'il est bien l'auteur de l'œuvre ou des œuvres définies en application des présentes, au sens de l'article L113-3 du Code de la propriété intellectuelle ;
- Qu'il dispose de la plénitude de ses droits d'auteur qui ne sont grevés d'aucune limite, restriction, nantissement et ne sont en aucun cas donnés en garantie sous quelque forme que ce soit à qui que ce soit ;
- Que les droits n'ont pas été transmis à une société de gestion collective pour une gestion par délégation de ses droits patrimoniaux.

Au titre de l'article L 131-3 du code de la propriété intellectuelle « La transmission des droits de l'auteur est subordonnée à la condition que chacun des droits cédés fasse l'objet d'une mention distincte dans l'acte de cession et que le domaine d'exploitation des droits cédés soit délimité quant à son étendue et à sa destination, quant au lieu et quant à la durée.

Par ailleurs au titre de l'article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle « Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque. ».

Pour satisfaire à ces exigences de fond les parties sont convenues ce qui suit :

Droits moraux :

Le commanditaire peut exploiter librement l'œuvre dans le respect des droits moraux de l'auteur. A ce titre le photographe bénéficie du respect de son nom dont la mention figurera sur toutes les reproductions de son œuvre, sauf refus express de sa part.

Droit de représentation:

Au titre de l'article L 122-2 du code de la propriété intellectuelle, les droits de représentation sont transférés dans les conditions suivantes sur tous supports connus ou inconnus à jour notamment :

- Projection publique, transmission dans un lieu public, diffusion de tout procédé de télécommunication de sons, d'images, de documents, de données et de message de toute nature, transmission numérique (numérisation, stockage, transfert électronique sur un autre support notamment).
- Le photographe autorise également, en plus du Pays Cœur d'Hérault, l'exploitation des images réalisées par la presse et pour les supports de communication des partenaires cités ci-dessous :
 - Les 3 OTI qui dépendent du commanditaire

Office de Tourisme St-Guilhem-le-Désert / Vallée de l'Hérault
Office de Tourisme du Clermontois
Office de Tourisme Lodévois Larzac

- Les partenaires professionnels adhérents aux Offices de Tourisme et labellisés Vignobles et Découverte
- Les institutions partenaires :
ADT Hérault (Agence Départementale du Tourisme)
CRTL (Comité Régional du Tourisme et des Loisirs)

Droits de reproduction :

Au titre de l'article L 122-3 du code de la propriété intellectuelle, « la reproduction consiste dans la fixation matérielle de l'œuvre par tous procédés qui permettent de la communiquer au public d'une manière indirecte ».

Les droits de reproduction sont cédés avec possibilité de modification de l'œuvre par le commanditaire, dans le respect du droit d'auteur, principalement pour les adaptations aux supports de diffusions pour des raisons techniques (adaptation à une charte graphique, recadrage de l'œuvre).

L'exercice du droit de transformation ne saurait conduire à une dénaturation de l'œuvre au titre du droit moral.

Les droits de reproduction sont transférés dans les conditions suivantes sur tous supports connus ou inconnus à ce jour et notamment :

- Dossier de presse, communiqué de presse, article de presse
- Annonce presse, publi-reportage et bannière web
- Plaquette, brochure, carton d'invitation
- Carte postale, marque-page, catalogue, édition de CR Rom et DVD et autre objets promotionnels distribués gratuitement
- Fond de scène, panneau de stand de foires et salons, affiche, affichette, poster, exposition, bâche
- Clip de sponsoring, spot TV et film institutionnel, plateau TV, retransmission événementielle
- Newsletter, sites internet et intranet des 3 OTI, Partenaires professionnels adhérents aux Offices de Tourisme et labellisés Vignobles et Découverte, les institutions partenaires
- Réseaux sociaux : Facebook, Instagram, Pinterest, Flickr et autres

Droit à l'image

Il appartiendra au photographe, auteur de clichés mettant en scène des personnes dans des lieux privés et publics de s'assurer de l'accord des personnes photographiées pour l'exploitation de leur image pour les besoins de la communication. Le prestataire garantira en outre Le Pays Cœur d'Hérault et ses partenaires contre toute revendication effectuée par des tiers quant aux droits de

propriété intellectuelle. Une copie de l'ensemble des autorisations sera transmise au Maître d'ouvrage.

Durée

La cession est consentie pour toute la durée de protection légale accordée par la loi et ses éventuelles évolutions.

10- Livraison de la prestation

- Les photos seront aussi bien en format « paysage » qu'en format « portrait »
- Chaque lot de photos sera livré :
 - Travaillé et optimisé par le photographe (calage, couleurs, contraste...)
 - sur support numérique
 - en Haute Définition (minimum 21 millions de pixels)
 - en JPEG, haute et basse résolution (de 2 à 20 Mo),
 - par voie numérique ou en main propre.
- La haute définition doit permettre de conserver une qualité irréprochable aux agrandissements que Le Pays Cœur d'Hérault ou ses partenaires feront faire, jusqu'au format A2 en impression laser, et doit pouvoir rendre possible (sous réserve d'une extension des droits d'auteur) une impression offset jusqu'au format 4 x 3 m.
- Les photos seront numérotées, datées, géolocalisées et préciseront le crédit photo à indiquer.
- Avant la livraison des images, le reportage devra être traité à minima : tri (suppression des images floues, mal cadrées, redondantes), retouches simples (exposition, balance des blancs...)
- La remise définitive des photographies au Pays Cœur d'Hérault donnera lieu à la signature d'un bon de livraison qui attestera de leur conformité.
- **Quantité** :
 - Le photographe réalisera autant de clichés qu'il lui semblera nécessaire, dans les impératifs de durée et de lieu des séances photographiques.
 - Le travail photographique donnera lieu à la réalisation d'un minimum de 50 images exploitables et validées/retenues par le Pays Haut Languedoc et Vignobles.
 - Le nombre de photos retenues par le Pays Haut Languedoc et Vignobles pourra varier selon l'activité mais sera à minima de 10 photos par activité.

11- Dates clés

- Lancement de la consultation : 18 Décembre 2020
- Date limitée de réception des propositions : 28 Février 2021

- Sélection du prestataire : 15 Mars 2021
- Début de la campagne photographique : 15 Avril 2021
- Fin de la campagne photographique : 13 Juillet 2021

12- Budget

Le budget alloué pour la campagne photographique est de 5.000 euros TTC.

Négociation

Le pouvoir adjudicateur pourra négocier sur tous les éléments de l'offre avec les candidats ayant remis une offre recevable avant d'attribuer le marché.

Après une première analyse des offres, le pouvoir adjudicateur pourra négocier avec les candidats dont l'offre a été classée dans les 3 premières places sur la base des critères de l'analyse de l'offre (détaillés en point 12 du présent cahier des charges).

Il peut également se laisser la possibilité de ne pas négocier conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.

La négociation se fera par audition. A l'issue de la négociation, les candidats ayant participé à la négociation seront invités à présenter une offre définitive. Ces nouvelles offres seront jugées en application des mêmes critères définis.

Modalités de paiement

Le paiement sera effectué par virement bancaire sur présentation de factures.

Les prestations seront rétribuées de la façon suivante : par acomptes successifs à l'issue de la réalisation de chaque étape de la mission et après service fait. Une facture pourra être établie à l'issue de la livraison et de la validation de chaque lot effectué.

Le prix est ferme et forfaitaire.

Le délai global de paiement est de 45 jours fin de mois à compter de la réception de la facture.

13- Modalités de réponse

Le prestataire devra formuler une offre composée de :

- **Une note méthodologique** démontrant une bonne compréhension de la demande, proposant une trame simplifiée de la méthode et précisant le planning prévisionnel, les modalités d'intervention et d'échanges au cours de la mission (réunions de calage). La réponse doit tenir compte d'une disponibilité pour plusieurs séances de reportage photo. Cette disponibilité devra tenir compte des conditions climatiques et sanitaires du moment.
- **Un devis détaillé** répondant à la totalité des demandes formulées dans ce cahier des charges précisant notamment le nombre de jours de reportage sur le terrain devra indiquer les coûts horaires ou coûts de journée, incluant les frais de déplacement et cessions de droits. Le prix

est ferme, global et forfaitaire. Le prix comprend toutes les sujétions découlant des circonstances de temps, de lieux et d'horaires dans lesquelles la prestation concernée doit être réalisée.

- **Un book** avec une sélection limitée (4-5 photos) représentatives de votre travail et qui pourraient correspondre à l'esprit de la commande
- **Une liste de références** en adéquation avec le cahier des charges
- **Un certificat** de qualifications professionnelles
- **Le contrat de cession** des droits d'auteur joint daté et signé
- **La signature du présent cahier des charges**

La décision du choix du prestataire appartient entièrement au Pays cœur d'Hérault et ses 3 Offices de Tourisme partenaires.

Les critères d'analyse des offres de la consultation sont les suivants :

- **Références et approche artistique : 40%**
- **Prix : 40%**
- **Critères environnementaux et sociétale : 20%**

Le candidat ne répondant pas à toutes les exigences du présent cahier des charges se verra attribuer une note égale à 0.

L'utilisation d'un drone sur certains clichés pourra être un plus.

Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement. En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article 45-V du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Remise des offres

L'offre devra être adressée à l'attention du Pays Cœur d'Hérault, Mission Tourisme, Pôle Tourisme, Culture & Patrimoine.

Les réponses (incluant les devis détaillé et forfaitaire et la sélection de photos) doivent parvenir par mail à tourisme@coeur-herault.fr au plus tard le 28 février 2021.

Annexe 1 : Les incontournables par lot

La présente consultation a été scindée en 3 lots :

Lot N°1 : Le secteur de l'OTI Vallée de l'Hérault

Paysages incontournables (sur sentiers balisés uniquement)

- Gorges de l'Hérault
- Piste cyclable Gignac / PDD
- Pic Baudille
- Belvédère du Berger (Causse de Puéchabon)
- Belvédère du Faucon et Tour Chappe (St-Bauzille-de-la-Sylve)¹
- Vue sur les 3 ponts au dessus des Gorges de l'Hérault²
- Max Nègre (Cirque de l'Infernet) et vue du bout du Cirque
- Vue au dessus d'Arboras
- Vue de l'Hérault au dessus du Brunan par la Maison des Légendes
- Balade Site du Pont du Diable
- Rocher des Vierges à St-Saturnin-de-Lucian
- Castellas d'Aumelas
- Escalade à Saugras ou au Joncas

Mises en situation : pique-nique (ex devant canoë ou en rando)

Clientèle :

- Avertie
- Cible prioritaire 1 : famille
- Cible prioritaire 2 : groupes d'amis
- Cible prioritaire 3 : jeunes séniors (Quincados)

Lot N°2 : Le secteur de l'OTI Clermontois

Paysages incontournables

- Panorama depuis le Vissou et le village de Cabrières (le Trescol, la Soueille, la Boussière, la Roque, l'ancien château, le Vissou, les oenorandos)
- Mourèze
- Lieuran Cabrières (points de vue depuis les collines de Mougno et Maluber)
- Fontès (point de vue depuis le sommet du Céressou)
- Nébian (secteur de campichos, vue sur le village, le Pic St Loup et la Vallée de l'Hérault. Depuis le Roc du Cayla, vue sur la Vallée de la Dourbie, ancien volcan de Mougno, Caroux...)

Mises en situation :

- Pique-nique avec en arrière-plan un VTT/Vélo/ VAE ou en paddle.
- Des cavaliers au bord du Salagou
- Parapente depuis le sommet du Vissou

Clientèle :

- Avertie
- Cible prioritaire 1 : famille
- Cible prioritaire 2 : groupes d'amis
- Cible prioritaire 3 : jeunes séniors (Quincados)

Lot N°3 : Le secteur de l'OTI Lodévois Larzac

Paysages incontournables

- Cirque de Navacelles (belvédère départ rando chemin du facteur, moulin de la Foux)
- Lac du Salagou (Baie des Vailhés près de la base et chemin de randonnée « Les Vailhés »)
- Cirque de Labeil (vue et d'en bas + nouvelles falaises d'escalade)
- Cirque du Bout du Monde (vue et élément circuit rando)
- Le Caylar (ambiance rocaille et grands espaces (passage GTMC et balade au Roc Castel)
- St-Jean de la Blaquièrre (ambiance vignoble)
- Pégairolles de l'Escalette (Oenorando dans les Terrasses)
- Bloc Soumont (bloc escalade)
- Grézac (vue hauteurs + chemin randos)
- Forêt d'Escandorgue
- Pas de l'Escalette

Mises en situation :

Pique-nique embarqué en randonnée pédestre ou sur bateau électrique

Précisions sur les 3 Lots

Activités communes à l'ensemble des territoires :

Prioritaires :

- Randonnée & oenorandos (plaine + dénivelé, avec diversité des paysages)
- VTTAE / VTT / Cyclo
- Nautisme (canoë, baignade, paddle individuel et géant, pédalo)

Complémentaires :

- Pêche
- Trail
- Equestre
- Trotinettes électriques
- Escalade
- Spéléo
- Parapente
- Rando avec ânes
- Accrobranche
- Canyoning, rafting, hydrospeed, canoraft

Clientèle :

- Avertie
- Cible prioritaire 1 : famille
- Cible prioritaire 2 : groupes d'amis
- Cible prioritaire 3 : jeunes séniors (Quincados)

Saison : Printemps / été / début d'automne

Si nécessaire, les repérages seront effectués par le prestataire, accompagné par une personne du Pays et/ou de l'Office de Tourisme concerné.